

Rapport de la réunion n° 2021-01 du Comité consultatif de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire du 27 janvier 2021

AFSCA	Herman Diricks (Président), Jean-François Heymans (DG Politique de contrôle), Bart De Raeymaeker, Liesbet Van De Voorde, Jolanda D'onofrio, Katrien Beullens, An Sevenants, Jacques Moes, Caroline Cromphout, Audrey Rigo, Jasper Pasgang, Jérémy Farvacque, Yentl Denayer (Services de l'Administrateur délégué)					
Cabinet	Caroline De Praeter					
Membres du Comité consultatif						
		ME	MS		ME	MS
	Bert Véronique/Ardies Luc	1		Nijs Wien/Denys Jurgen	1	
	Boseret Géraldine/Noiret Aurélie		e	Ogiers Luc/Valérie Bastin		
	Cattoor Nele/David Marquenie	1		Mattheus Pieter-Jan/Rosvelds Sandra		
	Claes Nathalie/Dupuis Marleine	1		Piraprez Laura/Lemmens Babs		
	Closset Françoise/Anceau Christine	1	1	Plas Nele/Van Volden Olivier		
	D'Hooghe Katrien/Yvan Dejaegher/Mortaignie Evelien	e	1	Poriau Pierre/Roque Yvan		
	De Becker Mathilde/Velghe Jan	1		Pottier Jean-Luc/Claeys Yvan	1	
	De Craene Ann/Vanoirbeek Luc	1		Roland Dominik/Logist Sylvia		e
	De Greve Nathalie/Sami Hemdane	1	1	An Spitaels/Sonnet Eric	1	
	De Jonghe Evelyne/Dufays Nicholas		1	Semaille Marie-Laurence/Masure Alain	1	
	Lien Callewaert/De Wijngaert Lambert	1	e	Storme Sébastien/Maes Vinnie		
	Declercq Patricia/Decuypere Evelien	e	1	Tamigniaux Daphné/Fabien Bolle	1	
	Diels Eve/Van Der Hooft Anthony	1		Teughels Caroline/Loncke Peter	e	
	Fonck Myriam/Sophie Bôval		1	Van Bossuyt Peter/Demeure Gaëthane	1	
	Fonteyn Freija/Spenik Kathleen	1		Van Damme Eddy/ Denoncin Albert		
	Goossens Els/Van Keerberghen Georges	1		Vandamme Hendrik/De Swaef Peter	e	1
	Gore Michael/Vandewynckel Anneleen	1		Vandenbroucke Joost/Van den Broeck Aline	1	
	Hallaert Johan/Van den Broeck Imke	1		Vandewijngaarden Sofie/Hellin Frédérique		
	Jaeken Peter/ Johan De Haes	1		Sarah Roman/Anja Fierens (tolk)	1	1
	Laurysen Sigrid/Maertens Gwendoline	1				
1	Présents					
0	Absents					
e	Excusés					

Ordre du jour

1.	<ol style="list-style-type: none">1. Approbation de l'ordre du jour2. Actualité (pour information)<ul style="list-style-type: none">- Brexit3. Feed-back Travail législatif (pour information)4. Questions explicatives BP (CC 23/12)<ul style="list-style-type: none">- Évolution du budget des recettes et des dépenses (Caroline Cromphout)- Autres explications CC5. Rapport annuel PFCP 20196. Actualisation des tarifs des contributions7. Divers
Divers	<ul style="list-style-type: none">- État d'avancement Groupe de travail SAC- Réunion conjointe SciCom/ComCons- État d'avancement « FAI »- Remplacement de membres :<ul style="list-style-type: none">➤ Remplacement de M. Benoît Horion par M. Fabien Bolle (SPF)➤ Remplacement de Mme Cheyenne Deprince par Mme Freija Fonteyn (TLV)➤ Remplacement de M. Romain Cools par Mme Nele Cattoor (VEGEBE)

Point 1 : Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

Point 2 : Actualité (pour information) : Brexit

Le président présente un état d'avancement concernant le Brexit. Jusqu'ici, les problèmes notifiés sont rares, voire inexistants. Le service Prévention et gestion de crises suit les réunions du Centre national de crise. L'AFSCA reçoit des informations selon lesquelles le trafic est faible et en légère augmentation. Il n'y a aucune raison de croire que des problèmes sont à prévoir au niveau des points d'entrée belges concernés. Il y a peu d'envois, de manière générale et aussi pour l'AFSCA. Dans les semaines à venir, nous allons être confrontés à une augmentation progressive et donc à une situation qui peut être gardée sous contrôle. Le poste d'inspection frontalier de Zeebrugge a été fortement élargi, mais on est encore loin du maximum que peut gérer ce poste. La situation est suivie de près. Aucun problème majeur n'est attendu concernant l'apparition de gros embouteillages ou de parkings surpeuplés. Chaque réunion du Centre national de crise souligne néanmoins l'existence de problèmes liés aux documents en général. Du côté britannique, ils sont très mal préparés au Brexit et à toutes ses conséquences.

Madame Goossens explique que les petits problèmes liés au Brexit ont été résolus de manière constructive avec l'aide des services de l'AFSCA. Une concertation structurelle doit encore avoir lieu.

Le président explique qu'il reçoit régulièrement des e-mails et que l'AFSCA tente progressivement de résoudre les problèmes. Certains peuvent être résolus rapidement, tandis que d'autres découlent d'un malentendu. Exemple : le fait que les employés du PCF de Bruges suivent les heures normales de bureau. S'il faut faire appel à des personnes en dehors de ces heures, cela sera bien sûr fait. Vu les circonstances actuelles, ce n'est pas à l'ordre du jour pour le moment.

Madame De Craene (VBT) demande, au nom du secteur des fruits et légumes, qu'une attention suffisante soit accordée à l'augmentation du nombre d'envois dans les mois à venir ou au début de la saison.

Le président explique que cela est surveillé de près. On veille à ce qu'un feed-back soit fourni en temps utile. Si nécessaire, il faudra se concerter bilatéralement ou trilatéralement pour résoudre les problèmes.

Point 3 : Feed-back Travail législatif (pour information)

Monsieur De Raeymaeker présente un état d'avancement concernant le travail législatif. Il met l'accent sur le travail législatif en 2021. Il fait une distinction entre la réglementation dans le cadre de laquelle l'avis des membres du Comité consultatif est demandé, celle qui a déjà été soumise en 2020 mais sur laquelle on est en train de travailler, et celle qui ne passera pas par le Comité consultatif mais qui sera discutée lors de la concertation sectorielle.

Johan Hallaert déclare qu'il pensait qu'il y n'avait pas encore d'avis du Comité consultatif sur l'AR Échantillonnages.

Le président indique que la discussion a été reprise ici sous forme d'avis. L'AR Échantillonnages a été discuté lors de deux Comités consultatifs. Il ne s'agissait pas d'un avis formel, mais tout le monde a pris conscience que les exigences de l'OCR étaient implémentées. Les exigences prévues par le règlement doivent dans tous les cas être respectées.

Madame Goossens demande si la détermination des rétributions ou des coûts, par exemple dans l'AR Expertise, est discutée au Comité consultatif ou uniquement bilatéralement.

Le président explique que les rétributions et les contributions sont les deux décisions pour lesquelles un avis formel doit être demandé au Comité consultatif. L'AR Expertise doit donc obligatoirement être soumis aux membres du Comité consultatif.

Monsieur Hallaert a une question concernant les AR financement. Il indique que le Comité consultatif a déjà donné son avis sur l'actualisation des tarifs en juin et septembre 2020.

Le président indique qu'une certaine transparence est souhaitée. On y reviendra dans le cadre de l'actualisation des tarifs des contributions (voir point 6). On souhaite communiquer au Comité consultatif quelles sont les conséquences des décisions prises au niveau politique. Le parlement a décidé d'exempter le secteur de l'horeca et un certain nombre de secteurs de la distribution ayant été directement touchés par les mesures liées au coronavirus. L'actualisation des contributions n'est pas reprise dans le projet de loi. L'AFSCA devra prendre une nouvelle initiative en 2021 et nous expliquerons cela à la fin de la réunion.

Monsieur De Swaef demande si le poste de contrôle frontalier de Zaventem est actuellement opérationnel. Il évoque un problème concernant l'importation de produits d'origine animale non destinés à la consommation humaine (sperme bovin et embryons).

Le président indique que le poste de contrôle frontalier est actif et qu'il n'est pas au courant de cet incident. Le président invite Monsieur De Swaef à mettre cela par écrit dans un mail afin de pouvoir en assurer le suivi.

Michael Gore fait une remarque concernant l'AR Expertise. Il indique que la FEBEV n'est pas satisfaite de la façon dont les choses se passent. Le 23 juin, une note bilatérale reprenant une série de questions portant à la fois sur la proposition d'AR Expertise et sur certains aspects de prix pour l'AR Rétributions a été soumise. On nous a promis qu'elle serait traitée le 08/09/2020. La réunion a été annulée et la concertation a été reportée au 05/11/2020. Par la suite, cette réunion a également été annulée. La réunion a finalement eu lieu le 02/12/2020. La FEBEV a finalement dû ajouter la demande de réaction à cette note aux points divers, avec demande explicite de réaction. Nous sommes le 27/01/2021 et nous n'avons toujours pas de réponses à nos questions du 23/06/2020. L'AR Expertise a une influence sur l'AR Rétributions en raison de l'inclusion du montant de la 'rétribution d'expertise'. Le secteur souhaite participer à la réflexion, mais n'a aucune idée des coûts associés – y compris les frais généraux – et se trouve donc dans une situation délicate. Il demande quand la FEBEV peut s'attendre à recevoir une réponse à ce sujet puisque c'est sur la table pour 2021.

Le président indique que ces réunions ont effectivement été reportées à plusieurs reprises. Nous ne souhaitons pas entamer de discussion avec le secteur avant de pouvoir mettre sur la table une proposition raisonnable. Aucune proposition susceptible d'être effectivement discutée n'a encore été reçue. C'est pourquoi il n'y a pas encore eu de réponse. Une fois que tout sera prêt et clair pour tout le monde, l'idée est de se réunir avec le secteur afin de clarifier davantage les choses.

Madame Callewaert demande si l'AR Vente directe n'est pas repris dans cet aperçu. Elle avait compris qu'il serait également soumis au Comité consultatif pour avis en 2021.

Le président indique que l'AR Vente directe fait partie de l'approche autour de l'AR Mammouth. Cela sera discuté au Comité consultatif.

ACTION : Une liste de tout ce qui relève de l'AR Mammouth sera transmise.

Post-réunion : la liste a été envoyée aux membres le 28/01/2021.

Le président indique que l'on reviendra régulièrement vers le Comité consultatif afin de faire le point sur l'avancement de ces décisions.

Point 4 : Questions explicatives BP (CC 23/12)

Évolution du budget des recettes et des dépenses

Madame Cromphout présente un état d'avancement concernant l'évolution du budget de l'AFSCA. Elle aborde les recettes, les dépenses, le pool des parastataux, les économies et les recettes supplémentaires, les dossiers 'réserve' et les réserves de l'AFSCA. En ce qui concerne les dépenses, elle indique que des augmentations d'index sont appliquées chaque année. Il s'agit d'un résultat net car l'indexation s'applique à la fois aux recettes et aux dépenses.

Monsieur Gore demande si le financement structurel de 2.000.000€ annoncé par le ministre Ducarme en 2018 suite à l'affaire Veviba et visant à renforcer la lutte contre la fraude n'a été repris qu'en 2018 (et non structurellement).

Le président indique que ce n'est pas correct. En bas du tableau, on peut voir qu'au total, ce sont 28 millions d'euros qui devront être économisés d'ici la fin du trajet. En revanche, les 2 millions d'euros supplémentaires viennent s'ajouter au niveau de toutes ces années. Les 2 millions reçus par l'AFSCA en 2018 étaient déjà dépensés en 2019 dans le cadre des économies budgétaires. De nombreux efforts devront donc être fournis pour maintenir à niveau la lutte contre la fraude.

Monsieur Gore explique qu'il entend par « structurellement » que les deux millions d'euros sont récurrents dans le tableau.

Le président indique que la dotation n'a été augmentée que pour un an. Lorsqu'on augmente une dotation, on l'augmente structurellement de deux millions d'euros. Ce n'est pas, par exemple, comme les charges des pensions, auxquelles s'ajoute cumulativement quelque chose chaque année. L'AFSCA reçoit au total 2 millions d'euros. Les deux millions d'euros sont structurels, mais l'AFSCA ne reçoit pas 2 millions d'euros en plus chaque année, sinon elle aurait déjà reçu six millions d'euros.

Madame Goossens demande si l'AFSCA prévoit une diminution progressive des effectifs compte tenu des économies structurelles.

Le président indique que ces économies auront un impact sur ce que l'AFSCA peut encore faire. Il a été expliqué pendant la présentation que les dépenses étaient réparties en quatre rubriques, à savoir le personnel, le fonctionnement, les investissements et les autres dépenses. Cela aura un impact à chacun de ces niveaux, donc aussi au niveau des effectifs. Si l'on ne fait rien pour protéger l'enveloppe du personnel contre l'impact des charges des pensions, l'AFSCA comptera 130 employés de moins en 2024 qu'en 2020. L'AFSCA perdra donc davantage de personnes que le nombre de collaborateurs engagés dans le cadre du Brexit. Il n'y aura pas seulement un impact sur les effectifs, mais aussi sur les moyens de fonctionnement et les dépenses effectuées par l'AFSCA pour les laboratoires externes et dans le cadre d'autres activités. L'Agence devra stopper ces dépenses ou les réduire progressivement. Les détails doivent encore être discutés avec le ministre.

Monsieur Jaeken demande si le fonds de pension peut être pris en charge par l'enveloppe.

Le président répond que cette discussion est en cours. Un état d'avancement a été donné suite au business plan. Cela doit encore être discuté avec le ministre compétent dans le cadre du contrôle budgétaire 2021 et de l'établissement du budget de 2022 à 2024.

Organisation 'too lates'

Monsieur Heymans donne une présentation sur l'évaluation et la gestion des « too lates ». Il présente les principales causes, une estimation des « too lates » cumulés, les mesures qui ont été prises en 2020 et celles qui le seront en 2021.

Monsieur Vandembroucke déclare qu'il y aura moins de contrôles dans le secteur de la distribution, mais que c'est toujours dans ce secteur que sont constatés la plupart des problèmes. Il se demande si ce n'est pas contradictoire.

Le président explique que l'AFSCA examine quelles activités elle peut encore exercer avec les employés dont elle dispose. Les effectifs ont été répartis entre le secteur primaire, le secteur de la transformation et le secteur de la distribution. La plupart des collaborateurs sont déjà actifs dans le secteur de la distribution. Le secteur de la transformation fournit des denrées alimentaires, l'AFSCA ne peut y réduire les inspections. La fréquence d'inspection est déjà relativement faible dans le secteur primaire, en particulier dans le secteur agricole. Les années précédentes, on visait surtout des inspections de suivi, qui étaient effectuées plus rapidement chez les opérateurs ayant obtenu de moins bons résultats. Ce principe est maintenu en raison du fait que nous avons une fréquence de base, mais aussi une fréquence élevée. L'AFSCA dispose de moins de personnel et pourra donc réaliser moins d'inspections sur le terrain.

Madame Goossens demande si l'on peut utiliser le personnel disponible de manière flexible lorsque la charge de travail est différente au niveau local ou dans d'autres provinces. Elle demande si le nombre d'ETP est adapté au nombre d'opérateurs dans une région.

Madame Sevenants indique que lors du calcul du plan de personnel, l'AFSCA a effectivement regardé le nombre d'opérateurs par ULC. Le calcul du nombre d'ETP est parfaitement aligné sur les besoins des régions. Il s'agit de calculs très détaillés prenant en compte plusieurs paramètres, tels que le nombre d'opérateurs, les déplacements et le nombre de non-conformités dans une région. Dans une province comme le Luxembourg, un contrôleur doit par exemple faire plus de route pour arriver chez l'opérateur. Les calculs sont revus et affinés chaque année.

Le président indique qu'il existe également un système de solidarité entre les provinces. Lorsqu'une province risque d'avoir des problèmes, une autre province peut, si possible, intervenir temporairement.

Monsieur De Swaef déclare que les opérateurs à faible risque qui reçoivent à chaque contrôle une check-list sans remarques n'ont pas besoin de deux contrôles par an.

Le président indique que ces opérateurs ne sont pas contrôlés tous les deux ans. Dans le système, ces opérateurs sont soumis à un contrôle tous les 4 ans dans le secteur de la distribution. Cette fréquence n'est pas excessive. Il faut tenir compte du fait qu'une nouvelle méthodologie de contrôle va être introduite. Pour ces opérateurs, cela devrait entraîner un contrôle moins poussé.

Explications concernant le passage « évolutions et défis technologiques et scientifiques »

Madame Beullens donne des explications concernant une remarque qui a été faite lors du Comité consultatif du 23 décembre. La question avait été posée de savoir pourquoi l'accent était mis sur les produits végétaux en ce qui concerne les contaminants microbiologiques. Cela a été spécifiquement mentionné dans le business plan car plusieurs foyers liés à la contamination microbiologique de denrées alimentaires d'origine végétale sont survenus au cours de la dernière décennie. On peut par exemple citer le foyer d'EHEC dans les graines germées, la problématique de la listeria dans les légumes surgelés, les notifications RASFF régulières sur la présence de norovirus dans des fruits surgelés. C'est pourquoi les produits végétaux ne peuvent être perdus de vue. En microbiologie, l'accent est souvent mis sur les produits d'origine animale, mais il faut aussi continuer à prêter attention aux produits d'origine végétale.

Nous constatons en outre que les habitudes de consommation changent, que les gens mangent moins de viande et que le végétarisme et le véganisme gagnent en popularité.

ACTION : La version avec track changes et la version finale du business plan seront transmises aux membres.

Post-réunion : les documents ont été envoyée aux membres le 02/02/2021.

Point 5 : Rapport annuel PFCP 2019

Monsieur van den Boeynants (DJSOC) aborde quatre sujets, à savoir la Pharma and Foodcrime Platform (PFCP), la directive sur la collaboration entre l'AFSCA et le Ministère public, la nouvelle unité et les nouvelles tâches de la Police fédérale et le détachement de niveaux A de l'AFSCA en vue de renforcer la PFCP.

Monsieur Vandembroucke demande combien d'ETP travaillent pour l'unité fédérale et à combien s'élève le budget de fonctionnement.

Monsieur van den Boeynants dit ne pas connaître le budget de fonctionnement. Un nouvel tableau organique a été soumis et approuvé. Il y est mentionné qu'il y aurait 15 agents de police, sans autre détachement. Cette unité compte actuellement huit agents de police et trois recrutements sont en cours, ce qui fera un total de 11 agents de police d'ici fin mai. Cela ne peut pas encore être tout à fait garanti étant donné que les entretiens sont en cours. Des changements ont néanmoins eu lieu. Autrefois, une seule personne était chargée des recherches sur Internet. L'unité fait désormais partie d'une très grande direction, où une trentaine de personnes filtrent l'Internet chaque jour. Deux personnes ont une grande expertise en matière de « food & pharma » et travaillent pour l'unité lorsqu'on leur demande quelque chose. C'est une approche différente qui présente des avantages et des inconvénients. L'avantage est qu'ils sont experts en recherche d'informations sur Internet. L'inconvénient est qu'ils ne sont pas experts en la matière. Il existe également une collaboration entre un certain nombre de services au sein de la direction. Il y a par exemple un service responsable de la gestion de l'information. Huit personnes travaillent donc uniquement pour l'environnement et la santé publique, mais il y a au sein de la PJF une capacité à laquelle on peut faire appel, en plus de personnes détachées par les partenaires externes.

Monsieur Hallaert demande si des accords ont également été conclus concernant la communication externe en cas d'approche commune d'un dossier.

Le président indique que des accords ont été conclus concernant qui peut communiquer quoi à quel moment. Un équilibre est recherché entre les intérêts et le secret de l'enquête judiciaire et la protection des consommateurs. Si un problème de santé publique se présente, cela sera communiqué. Cela se fera de manière à respecter la protection du secret de l'enquête. Des accords ont également été conclus afin de garantir que les services de communication des deux parties communiquent de manière coordonnée.

Monsieur Jaeken demande si les bases de données du SPF Santé public, par exemple, et celles des autres services concernés sont suffisamment reliées entre elles.

Monsieur van den Boeynants indique qu'elles ne sont pas suffisamment reliées à l'heure actuelle et que cela doit encore être clarifié. La police ne peut pas accéder à toutes les bases de données aussi facilement. Le problème de l'échange d'informations fait déjà l'objet de discussions depuis un certain temps, mais il n'est pas facile à résoudre.

Le président indique qu'il faut chercher une bonne application de la protection de la vie privée et des données. Des améliorations sont encore possibles dans ces domaines.

Monsieur Jaeken indique qu'il siégeait au Conseil du Fonds budgétaire et que les ressources nécessaires au développement d'une base de données pour le SPF Santé publique y étaient discutées. Il a alors demandé une communication suffisante avec les acteurs concernés lors de la création de bases de données. Lors de la conception ou de l'extension de bases de données, il convient de raisonner dans le cadre des différents services impliqués.

Le président affirme que cette préoccupation sera certainement prise en compte. Il explique que des collaborateurs de l'AFSCA participent également au Conseil du Fonds budgétaire et qu'ils y prêteront attention. Il y a aussi un éléphant dans la pièce, à savoir le Plan national de sécurité. L'AFSCA et notre tutelle politique ont demandé à plusieurs reprises que la sécurité alimentaire soit reprise dans ce plan. C'est un atout important si l'on veut mettre à disposition suffisamment de personnes et de ressources pour pouvoir lutter contre la criminalité alimentaire et pharmaceutique. Si le contexte ne permet pas d'investir suffisamment là-dedans, nous devons nous contenter des moyens dont nous disposons. Chacun doit en être conscient.

Monsieur van den Boeynants indique que la Police fédérale se bat contre un manque de moyens et de personnel. Le Plan national de sécurité joue un rôle important dans le fonctionnement de certains phénomènes. D'une part, une Image policière nationale de sécurité est soumise par la police au gouvernement. La police y examine quels problèmes sont survenus ces dernières années. D'autre part, une note-cadre de sécurité intégrale est rédigée sous la direction de la justice. La situation actuelle est que la police elle-même fait une proposition visant à reprendre la problématique de la santé publique dans le Plan national de sécurité en tant que phénomène méritant une attention permanente. Il ne s'agit que d'une proposition et le ministre n'en a pas encore été saisi. Si la note-cadre stipule que la sécurité alimentaire doit être une priorité, cela aura des répercussions sur le fonctionnement de la Police fédérale, ainsi que sur le fonctionnement de la Police fédérale en collaboration avec d'autres partenaires.

Le président déclare suivre les activités de l'UNE. De nombreux efforts sont faits pour travailler ensemble de manière constructive. On ne peut que souligner l'importance de ce point, y compris pour l'avenir. L'AFSCA et les autres services devraient donc obtenir des moyens suffisants pour faire face à ces problèmes. Le détachement a été mis en place car nous pensons qu'une bonne collaboration peut rapporter beaucoup.

Point 6 : Actualisation des tarifs des contributions

Monsieur Moës aborde la répartition de la charge des contributions entre secteurs. Il s'attarde plus en détail sur l'agrofourniture, la transformation, le commerce de gros, l'horeca, le commerce de détail et le secteur primaire. Il aborde ensuite la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation, la répartition des ETP contrôleurs et le calcul du coefficient général. Il explique également la fixation du montant de base et de sa répartition. Enfin, il passe en revue les contributions dans les différents secteurs.

Monsieur Gore signale qu'il a été discuté du fait que les abattoirs relèvent du secteur primaire. Il demande si les abattoirs doivent alors payer la contribution telle qu'elle a été présentée sur les slides pour la production primaire.

Le président indique que la production primaire et le secteur primaire sont deux choses différentes. Dans le cadre de l'organisation des contrôles, nous classons les abattoirs dans le secteur primaire mais les abattoirs se trouvent dans la secteur transformation.

Madame Cattoor demande pourquoi les PLF sont mentionnés séparément et en quoi consiste alors le secteur primaire. Elle demande s'il est possible qu'il s'agisse de transformateurs primaires.

Monsieur Moës signale que le secteur primaire se rapporte aux vaches et à la production végétale.

Le président indique que les PLF ne se rapportent pas aux fruits et légumes mais à l'agrofourniture, notamment les engrais et les pesticides.

Monsieur Hallaert demande quand les tarifs entreront en vigueur.

Le président déclare que les tarifs entreront en vigueur une fois la loi approuvée.

Monsieur Moës indique que, dans des circonstances normales, ces tarifs entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2022. En 2021, on verra si la loi est adoptée.

Madame Cattoor demande si les détaillants ('retailers') sont repris dans les commerces de détail ou commerces de gros.

Le président signale que dès qu'il est question de B2C, il s'agit d'un commerce de détail.

Madame Cattoor demande pourquoi ces derniers (les chiffres des commerces de détail) diminuent, vu que le secteur a obtenu de très bons chiffres en 2020.

Le président indique qu'il s'agit de moyennes sur une période de trois ans.

Monsieur Moës explique qu'il faut examiner l'évolution sur une période de trois ans si l'on regarde par exemple la transformation. Les années 2015, 2016 et 2017 servent de points de référence (voir slide 4). Nous observons une forte augmentation de la marge brute dans les différents secteurs. Nous travaillons sur les chiffres que nous recevons de l'extérieur et c'est la raison pour laquelle nous examinons le passé ainsi que l'année même. Auparavant, nous

prenions la dernière année qui était publiée, le Comité consultatif a demandé de désormais prendre en compte les 3 dernières années.

Monsieur Pottier demande pour combien de temps le bonus de 75% est encore garanti.

Le président répond que la politique de l'Agence a toujours été de soutenir les entreprises qui ont implémenté un système d'autocontrôle qu'elles ont fait valider. L'Agence n'a aucune intention de diminuer ou supprimer le bonus. Via la plateforme du Comité consultatif, les propositions ont toujours été dans le sens d'un soutien et d'une promotion de la validation du système d'autocontrôle.

Point 7 : Divers

- État d'avancement Groupe de travail SAC

Monsieur Hallaert indique que les travaux se poursuivent. Une deuxième réunion s'est tenue le 15 janvier. Il y avait déjà un projet d'avis mais l'AFSCA avait à l'époque élaboré une note de vision reprenant de nouveaux éléments. Ces éléments sont désormais également inclus dans l'avis. Depuis la réunion du 15 janvier, une nouvelle version du document circule. Nous espérons bientôt clôturer cela lors du groupe de travail. Une prochaine réunion est prévue le 3 mars, à laquelle l'AFSCA sera également présente pour discuter d'un certain nombre de points. Ensuite, l'avis sera finalisé pour être présenté au Comité consultatif fin avril.

- Réunion conjointe SciCom/ComCons

Cette réunion est en principe prévue pour le 26 février. La proposition de l'AFSCA était d'organiser une concertation avec le bureau du Comité scientifique, de 10h30 à 12h30. La réunion devrait se dérouler en ligne. Le but est de faire une introduction, de présenter le nouveau Comité scientifique, de discuter des principaux dossiers en cours, de faire présenter le rapport intermédiaire du groupe de travail 'autocontrôle' du Comité consultatif. Il semblait intéressant d'une part de passer en revue les principaux avis et d'autre part, établir un dialogue avec les membres du Comité législatif. Ils ont ainsi une idée de la direction dans laquelle l'autocontrôle peut évoluer.

Le président demande à monsieur Hallaert s'il est possible de donner un état d'avancement lors de la réunion conjointe.

Monsieur Hallaert signale qu'il est regrettable que la réunion conjointe ait lieu avant la réunion du groupe de travail du 3 mars car les plus gros points de discussion seront à l'ordre du jour.

ACTION : On examinera bilatéralement ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Le président prendra contact avec Monsieur Hallaert afin de trouver une alternative.

Le président indique que la réunion conjointe ne se déroulera pas en présentiel et qu'il faudra encore réfléchir à l'approche à adopter.

Monsieur Hallaert demande si cela peut éventuellement être reporté à l'automne.

Le président indique que ce point sera encore discuté entre le Comité consultatif et le Comité scientifique.

- État d'avancement « FAI »

Monsieur Pasgang donne un bref résumé concernant l'audit de la FAI. Il passe en revue l'organisation de l'AFSCA, la méthodologie de contrôle, le risque de profil, le suivi des missions ou des contrôles, la collaboration avec les CDM, la communication avec les stakeholders, les formations et les dossiers qui se trouvent chez le ministre.

Monsieur Gore demande s'il comprend bien qu'une commission de recours sera créée au sein de l'AFSCA. Il pensait qu'autre chose avait initialement été communiqué à ce sujet. Il se souvient que si aucun consensus ne devait être atteint au niveau de l'ULC, une escalade immédiate vers le Conseil d'État aurait lieu. Il indique que cela serait positif si c'était le cas.

Le président répond qu'il s'agit d'une option qui a été envisagée. C'est au ministre de prendre la décision finale à ce sujet. Au final, il existe toujours une recommandation stipulant qu'il faut une commission de recours. Le souhait est d'avoir une commission de recours qui puisse prendre des décisions dans un délai raisonnable mais qui suivrait également la même procédure pour toute situation nécessitant potentiellement une commission de recours. Il existe un AR horizontal qui définit comment les procédures de recours sont instituées auprès de l'agence, à partir de l'AR agréments par exemple ou éventuellement de l'AR Autocontrôle, notamment en cas d'une suspension du système d'autocontrôle. De nombreux opérateurs choisissent de s'adresser en dernier ressort au Conseil d'État, ce qui est leur droit. Si l'on constate à chaque fois que les opérateurs continuent de s'adresser au Conseil d'État, il faudra évaluer si une commission de recours est utile.

Monsieur Gore demande si en tant que secteur, ils auront accès aux consignes dans le cadre du matériel visuel et de son utilisation par les CDM.

Le président indique que cela doit être vérifié avec les collaborateurs du contrôle, mais que pour lui, ça ne pose pas de problème.

Monsieur Gore déclare que les secteurs doivent également être impliqués dans la communication envers les opérateurs, certainement en cas d'incidents ou de crises.

Le président indique que les crises et les incidents sont repris dans le manuel de gestion de crises. L'AFSCA est consciente qu'une bonne communication avec les secteurs peut contribuer à éviter qu'un incident ne dégénère en crise.

Monsieur Hallaert demande ce que signifierait le changement de statut de parastatal A.

Le président indique que cela signifierait que l'AFSCA ne serait plus un parastatal. Un parastatal A est la forme que prend actuellement l'agence. Un parastatal B est une organisation *Sui Generis*. La suppression du statut de parastatal A pourrait signifier que l'AFSCA pourrait travailler de manière plus flexible. Dans un parastatal B, il y a par exemple un Conseil d'administration qui co-dirige le parastatal. Sciensano est un exemple d'organisation *Sui Generis*. Ils ont leur propre statut, ce qui signifie également qu'ils doivent élaborer leurs propres règles concernant par exemple le personnel, ce qui engendre beaucoup de travail. L'AFSCA plaide pour le meilleur des deux options, à savoir un parastatal A avec la politique que d'autres parastatals ont dans le cadre de la gestion de leur fonctionnement. Cette proposition se trouve également chez le ministre.

- Membres suppléants :
 - Remplacement de M. Benoît Horion par M. Fabien Bolle (SPF)
 - Remplacement de Mme Cheyenne Deprince par Mme Freija Fonteyn (TLV)
 - Remplacement de M. Romain Cools par Mme Nele Cattoor (VEGEBE)
- Les membres du Comité consultatif n'expriment aucune objection à cet égard.

**La prochaine réunion régulière du CC se tiendra le
mercredi 24 mars 2021**
